



SIXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi, le 8 juin 2022 à 19 h

Par visioconférence

PRÉSENCES:

| | |
|--|---|
| M ^{me} Marie-Hélène Felt | Présidente (2023) |
| M. Arnaud Desbiens | Trésorier (2024) |
| M ^{me} Mikchéla Saint-Louis | Secrétaire (2023) |
| M ^{me} Nadia Aubin-Horth | Administratrice (2024) |
| M ^{me} Amélie Laliberté | Administratrice (2024) |
| M ^{me} Carolle Dussault | Administratrice cooptée (2023) |
| M. Bernard Drouin | Administrateur (2024) |
| M ^{me} Audrey Collin | Administratrice cooptée (2023) |
| M ^{me} Maude Mercier-Larouche | Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery |

ABSENCES :

| | |
|--------------------------------|---|
| M. Charles-Hubert Riverin | Administrateur coopté (2023) |
| M. David Weiser | Conseiller municipal, district du Plateau |
| M ^{me} Anne Corriveau | Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy |

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

| | |
|---------------------------------|---|
| M. Dave Gagnon-Pelletier | Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne |
| M ^{me} Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Desbiens agit à titre de président d'assemblée et lance la séance à 19 h.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le point *Lieu de la prochaine rencontre* est ajouté dans *Divers*.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 11 mai 2022

RÉSOLUTION 22-06-01

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 mai 2022.

4 Période d'information des membres du conseil municipal

Balade des élus - M^{me} Mercier-Larouche remercie les organisatrices pour la balade des élus qui a eu lieu le 15 mai dernier dans le cadre du Mois du vélo. L'événement a été une réussite.

Formation des nouveaux membres – En suivi de la formation du 6 juin sur le mandat et le fonctionnement des conseils de quartier, M^{me} Mercier-Larouche mentionne qu'un [court sondage d'évaluation](#) est en ligne. La [formation](#) de même que le [Guide de participation à un conseil de quartier](#) sont également en ligne.

Rue Myrand conviviale – Dans le cadre d'un [projet pilote](#) visant à dynamiser et animer des artères commerciales, trois rues ont été ciblées en 2022 : la rue Racine, l'avenue Royale et, dans le quartier voisin, la rue Myrand. Un premier événement festif pour inaugurer le piano public aura lieu au parc Myrand le 17 juin de 17 h à 19 h. M^{me} Mercier-Larouche sera présente. C'est le Centre des loisirs de Saint-Sacrement qui a reçu le mandat d'organiser des événements festifs du mois de juin au mois d'octobre. La planification va être disponible prochainement. Les commerçants de la rue Myrand vont être sollicités.

Route de l'Église – En réponse à une question, M^{me} Mercier-Larouche indique qu'il n'y a pas de société de développement commercial ou d'association de commerçants sur la route de l'Église. La Ville souhaiterait qu'il se forme une société, mais cela dépend de la volonté des commerçants du secteur.

5 Première période de questions et commentaires du public

Rue de l'Anse – Une résidente de la rue de Launay accompagnée de ses deux jeunes enfants souhaiterait comme d'autres jeunes familles du secteur qu'une aire de jeux pour enfants soit aménagée sur le terrain vacant le long de la rue de l'Anse.

M^{me} Mercier-Larouche rappelle que dans ce secteur, c'est le parc Sainte-Isabelle que la Ville prévoit de bonifier en y ajoutant éventuellement des jeux d'eau et un terrain de pétanque. Mais elle prend en note la requête citoyenne.

En plus d'une aire de jeux, M^{me} Felt, qui habite sur la rue de l'Anse, a beaucoup d'idées pour aménager le terrain vacant en question tout le long de la piste cyclable (aire de pique-nique, aire de repos, arbres nourriciers, place éphémère, etc.).



Comme mentionné dans le [rapport annuel 2021](#), des travaux importants sur la rue de l'Anse au printemps et à l'été 2021 auraient pu être l'occasion de revitaliser l'endroit qui appartient en partie à la Ville et en partie à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). À l'assemblée du [9 juin 2021](#), le conseil de quartier a demandé à la Ville de consulter le secteur pour déterminer l'utilisation et les aménagements possibles sur le terrain (résolution 21-06-08). La Ville n'a pas répondu à cette demande.

M. Drouin rappelle que le réaménagement de la tête des ponts devrait être une occasion de créer des espaces verts entre la rue de Launay et l'autoroute Henri IV. Malheureusement, on ne connaît pas les plans. Les travaux relèvent du ministère des Transports.

La citoyenne propose de rencontrer M^{me} Felt et éventuellement de faire un sondage auprès des riverains sur les groupes Facebook.

M^{me} Felt suggère de demander à la Ville ce qu'elle projette ou ce qu'il serait possible de faire sur la bande de terrain qui lui appartient.

RÉSOLUTION 22-06-02

Concernant l'aménagement des terrains situés entre la piste cyclable et la rue de l'Anse, à l'est de la rue de la Promenade

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé entre la piste cyclable et la rue de l'Anse pourrait avantageusement être revitalisé aux bénéfices des usagers de la piste cyclable et de la population riveraine ;

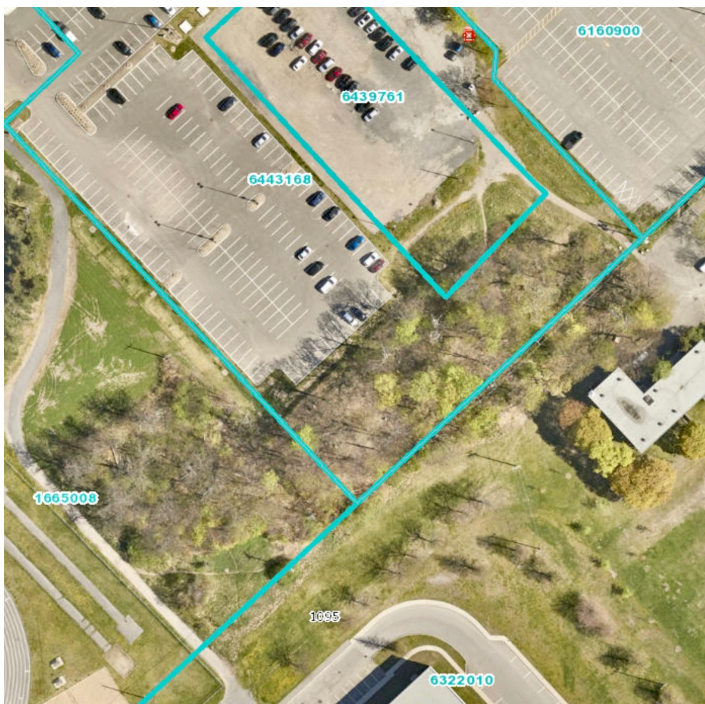
CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a manifesté en 2021 son intérêt pour l'aménagement du terrain et demandé à la Ville de consulter la population sur ce sujet ([résolution 21-06-08](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE de jeunes familles résidant au sud de la rue de l'Anse ont signalé leur intérêt pour une aire de jeux familiale plus accessible que le parc Sainte-Isabelle localisé au nord de la voie ferrée ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DUMENT APPUYÉE PAR

M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec quels sont les projets d'aménagement prévus sur les terrains qui lui appartiennent entre la rue de l'Anse et la piste cyclable, à l'est de la rue de la Promenade et s'il serait possible d'y aménager un parc linéaire à l'usage des familles riveraines et des usagers de la piste cyclable.

Boisé de Rochebelle – Une citoyenne qui s'occupe du boisé de Rochebelle depuis près de 10 ans trouve dommage qu'il dépérisse d'année en année à cause



de la coupe d'arbres et du piétinement de plus en plus fréquent qui nuit à sa régénération naturelle. Elle trouve regrettable de ne pas être consultée sur l'avenir du boisé après y avoir consacré autant d'années et d'énergie.

M^{me} Mercier-Larouche est sensible aux propos de la citoyenne, mais elle rappelle que la Ville n'est pas seule en cause dans ce dossier puisque le boisé appartient en partie au Centre de services scolaire (lots 1665008 et 6322010 sur la figure). Une annonce publique conjointe devrait être faite

prochainement concernant les aménagements prévus dans le secteur.

Secteur Saint-Denys – Un citoyen se dit toujours inquiet quant à la sécurité routière dans le secteur Saint-Denys malgré les nouvelles pancartes de limites de vitesse ajoutées par la Ville et le déploiement d'une trentaine d'affiches de sécurité routière sur des terrains privés.

Le citoyen mentionne les différentes résolutions adoptées par le conseil de quartier concernant ce secteur : en juin 2021, une demande à la Ville pour des aménagements physiques visant à ralentir la circulation sur les rues Montreuil et Fournier ([résolution 21-06-06](#)); en octobre 2021, une demande pour sécuriser l'entrée du parc Saint-Denys par la rue de la Picardie ([résolution 21-08-05](#)) ; et finalement, en février 2022, une demande afin que la Ville réévalue la demande d'aménagements physiques sur les rues Montreuil et Fournier, fournisse un plan d'action pour améliorer la sécurité dans le secteur et fasse part des données recueillies et des grilles d'analyse justifiant ses décisions ([résolutions 22-02-04, 22-02-05](#)).

La Ville n'a pas encore répondu à la dernière demande, mais pour les deux précédentes, elle a répondu que des mesures d'atténuation pourraient être analysées et mises en œuvre si de nouvelles données de vitesse le justifiaient ([rapport annuel 2021](#)). Le citoyen rapporte que la Ville a effectivement procédé à de nouveaux relevés de vitesse pendant trois semaines en avril dernier. Il

souhaiterait que le conseil de quartier obtienne ces données comme il le demandait en février.

M^{me} Mercier-Larouche se charge d'obtenir ces résultats et de les acheminer au conseil de quartier ainsi qu'à M. Weiser puisque le secteur Saint-Denys se trouve dans son district.

Un autre citoyen mentionne qu'il y aurait lieu d'obtenir également des relevés sur les vitesses pratiquées sur la rue de la Picardie, lesquelles semblent excessives. Il rappelle que la rue n'est pas dans le quartier, mais qu'elle donne accès au parc Saint-Denys fréquenté par des résidents du secteur Saint-Denys.

Concernant la demande spécifique au parc Saint-Denys ([résolution 21-08-05](#)), M. Gagnon-Pelletier rappelle que la vente des terrains de la Défense nationale de même que la construction de l'école secondaire sur les terrains qui jouxtent le parc retardent les interventions de la Ville. Une requalification du secteur et un réaménagement du réseau routier sont à prévoir. Le citoyen est conscient de cette situation, mais il insiste pour que des mesures à court terme puissent être envisagées en attendant ce réaménagement. Par exemple, la limite de vitesse pourrait être réduite de 40 à 30 km/h sur la rue de la Picardie en raison de la courbe très prononcée à la hauteur du parc qui réduit considérablement la visibilité.

6 Suivi des dossiers

➤ Résolution sécurité routière sur l'avenue Louis-Jobin

Un citoyen a fait part en mai dernier d'un enjeu de sécurité routière sur l'avenue Louis-Jobin. L'avenue est très fréquentée, mais il n'y a ni trottoir ni lien cyclable et la limite de vitesse y est de 40 km / h au lieu du 30 km / h résidentiel.

Les piétons, dont des enfants et des personnes âgées, doivent marcher dans la rue au travers des véhicules stationnés et du trafic automobile (voir les photos en [annexe 1](#)). L'enjeu de sécurité à vélo touche plus spécifiquement les enfants du primaire qui empruntent l'avenue pour se rendre à l'école ou au parc Raymond-De Rosa. Il y a risque de collision particulièrement aux intersections de l'avenue Louis-Jobin avec les avenues Montpetit (au sud) et Maricourt (au nord) parce qu'il n'y a ni indication ni aménagement pour protéger les piétons et cyclistes.

Le dossier a évolué depuis la dernière rencontre. M^{me} Corriveau a transmis l'information au 311 et le citoyen a reçu le 7 juin une réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI). Selon lui, le problème est abordé dans l'optique du corridor scolaire, ce qui est insuffisant. L'ajout d'un trottoir est intéressant, mais cela ne se fera certainement pas à court terme et ne règlera pas le problème aux intersections mentionnées. Des solutions temporaires (comme du marquage au sol ou des bollards) pourraient être envisagées en attendant une solution permanente.

Le citoyen rappelle que le problème a déjà été soulevé en 2013 au conseil de quartier. À l'époque, la Ville envisageait également d'ajouter un trottoir lorsqu'il y aurait réfection de l'avenue. Cela ne s'est pas concrétisé et il n'y a eu depuis aucune amélioration de la sécurité sur l'avenue.

Le citoyen a transmis une proposition de résolution qu'il soumet au conseil de

quartier.

RÉSOLUTION 22-06-03

Concernant l'amélioration de la sécurité routière sur l'avenue Louis-Jobin dans le secteur Sainte-Ursule

CONSIDÉRANT QUE tous les piétons du nord-est du secteur Sainte-Ursule doivent absolument emprunter l'avenue Louis-Jobin pour se rendre à l'arrêt métrobus et aux commerces de proximité sur le chemin des Quatre Bourgeois ainsi qu'à la future station Bégon du tramway (carte, [annexe 1](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux enfants du secteur, incluant ceux provenant d'immeubles à logements entre l'avenue Maricourt et le chemin des Quatre Bourgeois, passent par l'avenue Louis-Jobin pour se rendre à pied ou à vélo à l'école primaire des Cœurs-Vaillants ou au parc Raymond-De Rosa (carte et photos, [annexe 1](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Louis-Jobin et ses intersections ne présentent aucun aménagement pour sécuriser les piétons et cyclistes, en particulier les enfants et les personnes âgées ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec d'améliorer substantiellement la sécurité de l'ensemble des piétons et cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin et ses intersections par des aménagements adéquats et d'envisager des mesures temporaires d'ici à ce que les solutions définitives soient réalisées (ex. : marquages au sol, panneaux indicateurs, délinéateurs flexibles, etc.).

➤ Parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga

Le conseil de quartier souhaitait par la [résolution 22-01-03](#) adoptée en janvier dernier faire modifier le zonage et faire tenir par la Ville une assemblée publique

de consultation pour la création d'un parc sur le terrain municipal vacant à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga.



La Ville a répondu que le secteur est bien desservi et qu'il n'y a pas de besoins en parc. La couverture arborescente du terrain est de 55%. Il est certain que ce terrain contribue à la canopée de la route de l'Église. La stratégie de la Ville pour ce secteur demeure la protection et la plantation.

M^{me} Dussault est déçue de la réponse qui ne préserve pas le site.

M. Pelletier rappelle que la [résolution 21-06-05](#) datant de juin 2021 demandait à la Ville de créer un parc à cet endroit. La réponse obtenue alors est que le terrain

appartient effectivement à la Ville et que le plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy ([PPU](#)) ne prévoit pas l'aménagement d'un parc à cet endroit, mais plutôt une densification du quadrilatère. Le terrain n'est pas à vendre pour le moment. La Ville poursuit donc ses réflexions pour accroître le verdissement du secteur. Cela pourrait se faire par la création de pochettes vertes et de placettes à différents endroits.

M^{me} Dussault rappelle que la densification ne devrait pas se faire au détriment de la conservation des zones vertes existantes. Il y a trop peu d'espaces verts dans ce secteur de la route de l'Église déjà très minéralisé.

M^{me} Felt rappelle que le conseil de quartier a le pouvoir de consulter lui-même la population lorsqu'il le souhaite, mais que le processus pourrait s'avérer exigeant.

M. Drouin mentionne qu'il faudrait à tout le moins faire ajouter l'usage R1 Parc à la zone. Cet usage est d'ailleurs dans plusieurs zones avoisinantes, mais curieusement pas dans celle-ci (33229Mc).

M^{me} Mercier-Larouche suggère de contacter directement M. Weiser à ce sujet. M^{me} Dussault s'en chargera.

➤ **Retour sur la présentation *Un tramway près de chez vous***

Accès Vélo-Tramway – Concernant la [présentation](#) faite à l'assemblée générale annuelle sur l'insertion du tramway dans le quartier de Saint-Louis, M^{me} Aubin-Horth l'a trouvée fort intéressante, mais elle a été très étonnée d'apprendre que la station CHUL ne sera pas accessible à vélo et qu'il faudra marcher à côté du vélo pour s'y rendre. Elle remarque d'ailleurs que l'accès à vélo pour l'ensemble des stations n'est pas clairement précisé. Elle souhaiterait que des liens cyclables permettent d'accéder à toutes les stations de tramway.

M^{me} Mercier-Larouche va creuser le sujet. En effet, ce ne sont pas toutes les stations qui seront accessibles par un corridor cyclable ou qui auront des espaces de rangement pour vélos. On ignore encore à ce stade-ci combien de corridors seront aménagés.

Un citoyen fait valoir que le secteur du CHUL et de Place Laurier est un grand générateur de déplacements. Des aménagements pour s'y rendre et pour ranger son vélo de façon sécuritaire contribueraient à la mobilité active et à l'intermodalité. La station CHUL ne desservira pas seulement le CHUL mais tous les commerces de Place Laurier. L'accès à la station par vélo et un espace de rangement sécurisé sont une nécessité.

RÉSOLUTION 22-06-04

Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'accès à vélo et un espace de rangement sécurisé à la station CHUL du tramway de Québec

CONSIDÉRANT QUE la mobilité active est au cœur des préoccupations de la nouvelle administration municipale et du conseil de quartier de Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT la [présentation](#) qui a été faite le 13 avril 2022 à l'assemblée générale du conseil de quartier concernant l'insertion du tramway dans le quartier de Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QU'il a été mentionné lors de cette présentation que la station

CHUL ne sera pas accessible par un corridor cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la station CHUL dessert un secteur majeur générateur de déplacements à proximité des grands centres commerciaux ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Amélie Laliberté, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de réviser l'accès par vélo à la station CHUL et de considérer l'installation d'un espace de rangement sécurisé pour vélos à cet endroit.

Avenue Lavigerie – Toujours dans le cadre de la [présentation](#) sur l'insertion du tramway, il a été brièvement question du lien cyclable projeté sur l'avenue Lavigerie dans l'axe Marie-Victorin. M^{me} Aubin-Horth fait remarquer qu'aucun lien n'est prévu, dans l'appel d'offres paru en mai concernant la réfection de l'avenue Lavigerie, entre le boulevard Laurier et le boulevard Hochelaga. Pourtant l'avenue est un axe majeur de déplacement pour les enfants et adolescents qui fréquentent le campus de Rochebelle en provenance des secteurs résidentiels situés au sud du boulevard Laurier ([carte 2](#)).

La réfection de l'avenue Lavigerie aurait été une occasion de relier la piste cyclable du boulevard Hochelaga à l'axe cyclable Marie-Victorin en plus de relier par un axe de mobilité active deux grands secteurs du quartier de Saint-Louis qui sont scindés par le boulevard Laurier.

RÉSOLUTION 22-06-05

Concernant une demande à la Ville de Québec pour inclure un lien de mobilité active sur l'avenue Lavigerie entre le boulevard Laurier et le boulevard Hochelaga

ATTENDU que la Ville de Québec a publié un avis d'appel d'offres en mai 2022 pour refaire l'avenue Lavigerie entre le boulevard Laurier et le boulevard Hochelaga et que les plans des deux scénarios proposés montrent qu'aucun aménagement cyclable n'est prévu alors que la création de trois voies de circulation automobile dans chaque direction est proposée ([carte 1](#) en annexe).

ATTENDU que le conseil de quartier de Saint-Louis a indiqué dans son [mémoire sur la stratégie de sécurité routière](#) de 2020 et celui sur la [mobilité active](#) en 2021 que parmi les équipements publics et générateurs de déplacement qui sont moins accessibles à pied et à vélo et qui doivent être désenclavés, on compte toutes les écoles du quartier y compris l'école secondaire De Rochebelle dont le campus est aussi un lieu d'activités de loisirs et sportives. Des centaines d'enfants qui vont à l'école de Rochebelle n'ont pas droit au transport scolaire dans le quartier (tous ceux et celles qui habitent à moins de 2 km, voir zone orangée sur la [carte 2](#) en annexe) ;

ATTENDU qu'il y a une piste cyclable sur le boulevard Hochelaga (en bleu sur la [carte 2](#)), qu'il y aura un lien de mobilité active Marie-Victorin qui se terminera sur l'avenue Lavigerie (en rouge sur la [carte 2](#)) et que de relier les deux doit être fait pour la sécurité des enfants (en vert sur la [carte 2](#)).

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de

quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec d'inclure un lien cyclable sécuritaire séparé de la voie routière sur l'avenue Lavigerie semblable à celui du boulevard Hochelaga (en vert sur la [carte 2](#)).

M^{me} Aubin-Horth vérifiera s'il est prévu qu'un axe cyclable Marie-Victorin soit relié à la piste cyclable d'Hochelaga par la route de l'Église.

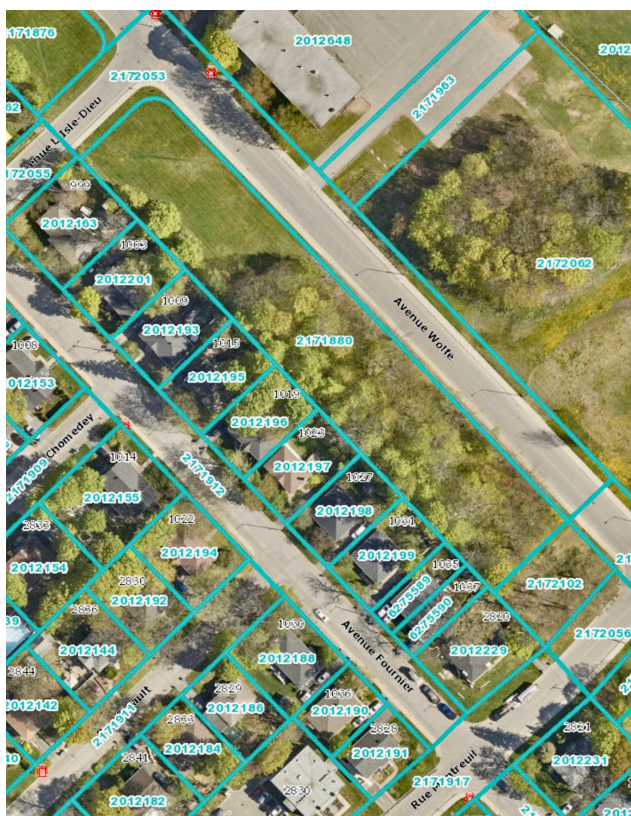
➤ **Projet de consultation publique sur les enjeux et priorités du quartier**

En [mars 2022](#), M^{me} Aubin-Horth a suggéré de revoir les enjeux et priorités du quartier en tenant une consultation citoyenne sur le sujet. Différents scénarios de consultation peuvent être envisagés, l'important demeurant de bien publiciser l'événement pour avoir une bonne présence citoyenne. M. Gagnon-Pelletier précise qu'un projet d'initiative ne peut être exclusivement publicitaire. Il faut étoffer davantage le projet, en faire un événement en soi par exemple.

M^{me} Aubin-Horth et M^{me} Felt se chargent de monter un projet et de le communiquer aux autres membres du conseil d'administration.

7 Deuxième période de questions et commentaires du public

Boisé de l'avenue Wolfe – Un citoyen demande si le conseil de quartier a réfléchi à l'avenir du boisé de l'avenue Wolfe, propriété de la Défense nationale. M^{me} Felt



a mentionné en [mars 2022](#) que le conseil de quartier de la Cité-Universitaire a adopté en février une résolution à ce sujet bien que le boisé ne soit pas sur leur territoire mais sur celui du quartier de Saint-Louis.

M. Gagnon-Pelletier fait lecture de cette résolution et de la réponse obtenue. Celle-ci est à l'effet que la Ville tiendra compte de la résolution dans une éventuelle refonte du [PPU](#) plateau centre de Sainte-Foy. Le terrain est toujours une propriété fédérale, mais si cela devait changer, la Ville veillerait à favoriser le maintien du plus grand nombre d'arbres possible. Un rapport sur l'état des boisés de la Ville de Québec est attendu prochainement. M^{me} Marie-Josée Asselin et M^{me} Corriveau notamment siègent au comité chargé du rapport.

M. Drouin insiste sur le fait que, même si elle n'en est pas propriétaire, la Ville a déjà défini dans le [PPU](#) plateau centre de Sainte-Foy qui date de 2012 le zonage et l'utilisation possible du terrain. Ce sont des contraintes qui doivent être prises en considération par les propriétaires et par les acquéreurs éventuels. Il n'est donc pas inutile de demander à la Ville de changer le zonage afin de protéger plus

adéquatement le boisé.

RÉSOLUTION 22-06-06

Concernant la protection du boisé de l'avenue Wolfe, entre l'avenue l'Isle Dieu et la rue Montreuil

CONSIDÉRANT la valeur indéniable de chênes centenaires dans cette portion de l'avenue Wolfe ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de maintenir et d'améliorer la canopée dans le quartier de Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ces arbres majestueux causerait un préjudice considérable ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'un transfert de propriété du ministère de la Défense nationale à la Ville de Québec ou à un promoteur, le zonage actuel ne permettrait pas de préserver et protéger ce boisé de grande valeur ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de modifier le plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy ([PPU](#)) et sa réglementation afin de créer une nouvelle zone à même la zone 33236Hb et de lui attribuer le zonage parc. La protection pourrait ne viser que la portion boisée entre l'avenue l'Isle-Dieu et la rue Montreuil ou l'entièreté de ce segment.

Lien cyclable Roland-Beaudin – Un citoyen fait remarquer que le tronçon de piste cyclable qui se trouve au sud du marché public de Sainte-Foy s'arrête à l'avenue Roland-Beaudin alors qu'il pourrait rejoindre, quelques centaines de mètres plus loin, la piste cyclable de la route de l'Église. M^{me} Mercier-Larouche s'informerait à ce sujet.

8 Divers

➤ **Projet d'aménagement urbain convivial et classe extérieure**

M^{me} Laliberté mentionne qu'un projet est en cours à l'école Saint-Louis-de-France. Un comité de parents dont elle fait partie réfléchit à la façon d'agrémenter la cour extérieure de l'école avec un aménagement de type classe extérieure. Le comité est en discussions avec la Ville, le Centre de services scolaire et la direction de l'école pour ficeler le projet. Il recherche également des sources de financement.

Un citoyen qui siège au conseil d'établissement de l'école de Rochebelle mentionne que le comité de parents du Centre de service scolaires a déjà subventionné des projets similaires à hauteur de 500 \$.

➤ **Initiative [Saint-Louis Plein de Vies](#)**

Dans le cadre des ateliers entre voisins, il y aura dimanche le 12 juin en matinée, une visite du jardin de Martial, résident de Saint-Louis-de-France. Les détails sont disponibles sur la page Facebook de l'initiative.

➤ **Fête de la Saint-Jean**

L'initiative Saint-Louis Plein de vies participera à la fête de la Saint-Jean organisée par le Centre de loisirs de Saint-Louis-de-France. Le Conseil de quartier pourrait aussi y tenir un kiosque, pour aller à la rencontre des résident.e.s du quartier. M^{me} Laliberté propose d'emprunter la machine à maïs soufflé du Provigo. M. Arnaud Desbiens et M^{me} Aubin-Horth pourront être présents une partie de l'après-midi.

➤ **Lieu de la prochaine rencontre**

Les prochaines assemblées pourraient avoir lieu en mode hybride, en présentiel au Centre Saint-Louis-de-France et en visioconférence. Le quorum sera constaté en présentiel.

➤ **Pique-nique de fin d'année**

Un pique-nique pour les membres du conseil d'administration sera organisé avant la fin des classes. Chacun apportera son lunch.

➤ **Correspondance**

- Demande d'un citoyen pour une copie de la lettre transmise par le conseil de quartier au maire Marchand concernant le projet Humaniti.

- Courriel du conseil de quartier de Sillery qui souhaite partager des problématiques en lien avec les expropriations dans le contexte du projet de tramway.

➤ **Secrétariat**

La Ville a transmis du matériel promotionnel de sécurité routière. Il sera remis à M. Desbiens.

➤ **Trésorerie**

M. Desbiens indique que le solde du compte au 31 mai 2022 est de 4 688,28 \$. Le soutien financier offert par la Caisse populaire Desjardins pour le projet Saint-Louis Plein de vies n'est toujours pas reçu.

Projet de sécurité routière – Une commande est en cours pour 50 affiches coroplastes, d'un montant de 781 \$. M. Desbiens remercie M^{me} Laliberté pour sa participation au projet et pour ses bonnes idées.

RÉSOLUTION 22-06-07

Concernant le paiement du procès-verbal du 8 juin 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 juin 2022.

9 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Desbiens lève la séance à 22 h. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 14 septembre 2022.

M^{me} Marie-Hélène Felt

Présidente

M^{me} Mikchela Saint-Louis

Secrétaire

➤ **ANNEXE 1 – L’avenue Louis-Jobin**

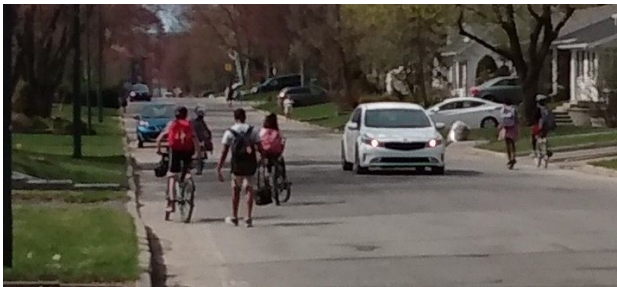
Les piétons et cyclistes en provenance du nord-est (zone bleue) doivent obligatoirement passer par l’avenue Louis-Jobin (en rouge) pour accéder au métrobus et aux commerces du chemin des Quatre Bourgeois. La plupart coupent par des terrains privés (en vert) au lieu de prendre l’avenue Bégon. Même chose vers l’est pour se rendre au parc Raymond-De Rosa, à l’école Cœurs-Vaillants, à l’église et aux commerces du boulevard Neilson, surtout en hiver quand les raccourcis (en jaune) ne sont pas déblayés.



boulevard Neilson, surtout en hiver quand les raccourcis (en jaune) ne sont pas déblayés.



Large intersection non protégée de l’avenue Montpetit vers l’avenue Louis-Jobin

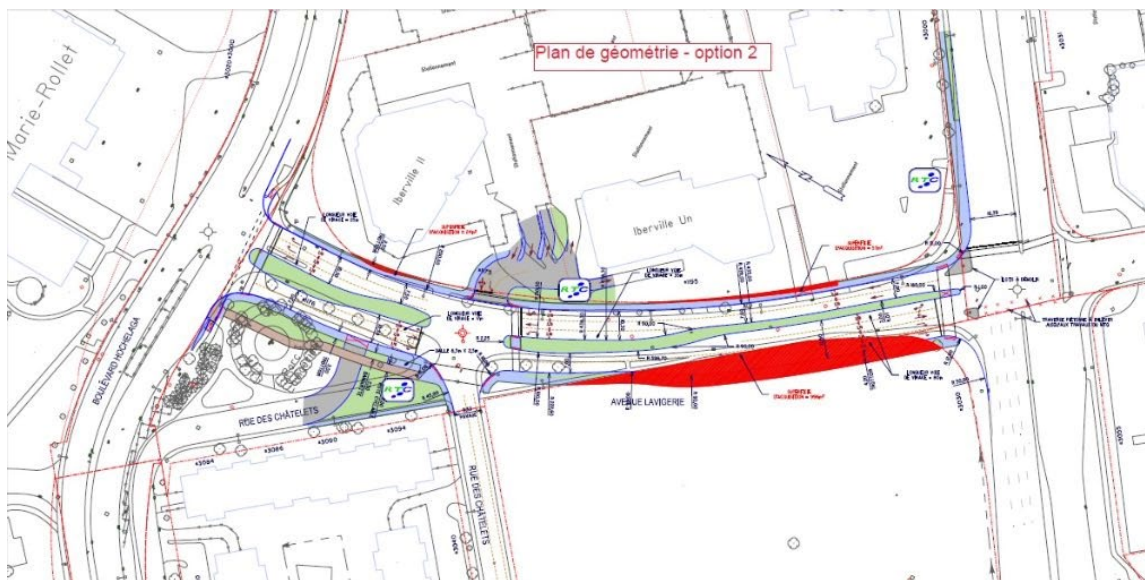


Les jeunes circulent en groupe sur l’avenue Louis-Jobin, à pied ou à vélo.

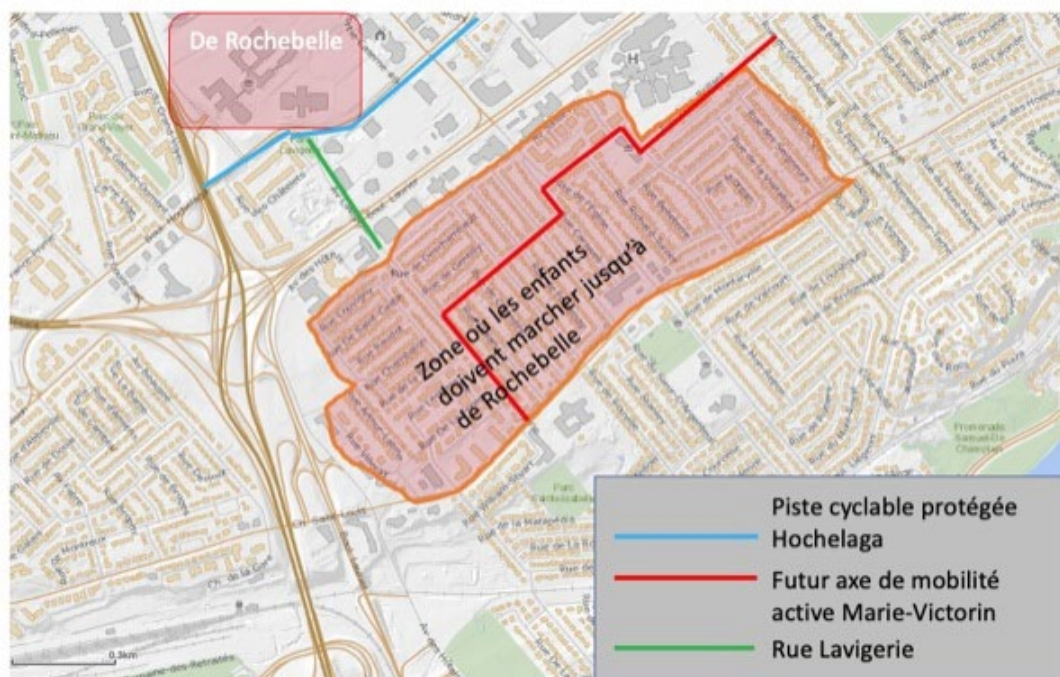


Les piétons et cyclistes circulent dans la rue au milieu des véhicules stationnés ou en mouvement.

➤ ANNEXE 2 – Avenue Lavigerie



Carte 1. Carte tirée du devis technique de l'appel d'offres #77650 pour le réaménagement de l'avenue Lavigerie, PAM210511, publiée en mai 2022 par la Ville de Québec.



Carte 2. Zone approximative de résidence des enfants qui doivent se rendre à pied ou à vélo à l'école secondaire De Rochebelle parce qu'ils sont dans un périmètre de moins de 2 km de l'école. Cette zone est potentiellement plus grande, car le 2 km à vol d'oiseau se rendrait plus bas que la zone indiquée sur la carte. La piste cyclable Hochelaga (en bleu) et celle prévue dans l'axe cyclable Marie-Victorin de type vélo-boulevard (en rouge) pourraient être reliées par un lien cyclable sur l'avenue Lavigerie (en vert).